

Si nous sommes en guerre, la Fédéchimie FO refuse que les salariés des industries soient de la chair à coronavirus !

Dans nombre de nos industries très rentables et bénéficiaires, le maintien de la production est une activité seulement essentielle aux profits des actionnaires et en aucun cas à « la vie de la Nation ».

« Nous sommes en guerre » et si nous n'avons plus le droit de voir nos proches, nous avons l'obligation d'aller au boulot !

« Nous sommes en guerre » et visiblement l'accès aux tests de dépistage n'est pas égal selon la place qu'on occupe dans la cordée !

Dans le Rhône, il aura fallu hier matin qu'une quarantaine de travailleurs débrayent chez Coatex pour obtenir quelques aménagements organisationnels permettant de respecter les gestes barrières dans le cadre de la continuité de l'activité décidée « car en Chine et en Italie, l'activité du groupe Arkema ne s'est pas arrêtée ». A la SMAD, un atelier continue de tourner alors qu'un cas de contamination parmi le personnel est avéré.

Les entreprises qui réduisent leur activité le font en fonction de la demande mais pour les autres, le cours du pétrole est une aubaine !

Les centaines de millions d'euros que le gouvernement a refusé aux hôpitaux dans les dernières années, avec le résultat que l'on voit, vont aujourd'hui être versés sous formes d'aides aux entreprises. Et cela quand bien même ce sont les exonérations de cotisations sociales déjà acquises qui ont provoqué le démantèlement de l'hôpital, la réduction du nombre de lits et de personnels !

Pour la Fédéchimie FO, les aides publiques doivent aller aux entreprises en réelles difficultés et l'activité dans cette situation doit être aménagée pour que la santé des travailleurs et de leur famille soit préservée.

Le double discours sur la sécurité ça suffit !

La Fédéchimie appelle ses syndicats à faire exercer le droit de retrait dès lors que l'organisation du travail ne permet pas le respect strict des gestes barrières !

Dans tous les cas, les entreprises bénéficiaires doivent prendre en charge le coût des arrêts ou des aménagements organisationnels nécessaires pour préserver la santé des salariés !

La rémunération des salariés placés en chômage partiel doit être maintenue dans son intégralité !